

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

30 mars 2020

Lors de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le lundi trentième jour du mois de mars deux mille vingt (30-03-2020) à compter de 9 heures trente (9 h 30) par voie de téléconférence, étaient présents, à cette conférence, les maires suivants, chacun s'étant identifié individuellement :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de Héraultville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, sont aussi présents par téléconférence.

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret 222-2020 du 20 mars qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel; 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

Il est donc convenu, unanimement que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres y participent par téléconférence.

#### Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 9 h 30.

- Adopté à l'unanimité -

### **Adoption de l'ordre du jour**

Re 20-03-73

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants :

- Autorisation de prolongation du Programme Mobilité-Diversité du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- Modification du taux d'intérêt décrété pour 2020 et applicable à toute somme due aux territoires non organisés;
- Création d'un programme d'urgence en soutien aux entreprises;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée;

Les membres du conseil étant tous présents, ils consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit ajouté, traité et discuté lors de la présente séance, en plus de ceux indiqués à l'avis de convocation (ordre du jour) :

- Autorisation de signer les actes de garanties mobilières et immobilières dans les dossiers de financement;

- Adopté à l'unanimité -

### **Autorisation de prolongation du Programme Mobilité-Diversité du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration**

CONSIDÉRANT que la réalité de la pandémie affecte considérablement les travaux et les actions relevant du Programme Mobilisation-Diversité (PMD);

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) accorde une prolongation d'une durée de 6 mois, de mars à septembre 2020, afin de réaliser les actions du PMD;

CONSIDÉRANT que pour pallier financièrement la prolongation, le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration nous octroie un montant s'élevant à 16 535 soit 50% de l'entente actuelle du PMD;

Re 20-03-74

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu :

Que la MRC de Mékinac accepte la responsabilité du projet présenté;

Que la MRC de Mékinac est en règle avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec;

Que madame Nathalie Groleau, directrice générale est la personne autorisée à signer avec le gouvernement du Québec tout document officiel concernant ledit projet;

Que madame Nadia Moreau, directrice du service de développement économique, représente l'organisation pour l'application de l'entente et la réalisation du projet;

Que la MRC de Mékinac participe financièrement au maintien de la ressource humaine en place lors de cette période de 6 mois, tel que prévu dans les modalités d'ententes PMD avec une MRC.

- Adopté à l'unanimité -

**Modification du taux d'intérêt et des frais administratifs décrété pour 2020 et applicable à toute somme due aux territoires non organisés**

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 2019-11-198 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due est fixé à 10 % par année et 5 % pour les frais administratifs;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise les Territoires non organisés (TNO) à décréter par résolution un taux différent que celui prévu au premier alinéa de cet article, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, les Territoires non organisés désirent venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due;

Re 20-03-75

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu :

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due aux TNO qui demeure impayée en date du 12 mars 2020 est établi 0 % par année;

QUE le taux des frais administratifs applicable à toute somme due aux TNO qui demeure impayée en date du 12 mars 2020 est établi 0 % par année;

QUE ce taux d'intérêt et ce taux de frais administratifs s'appliquent jusqu'au 31 décembre 2020.

- Adopté à l'unanimité -

**Création d'un programme d'urgence en soutien aux entreprises**

CONSIDÉRANT la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, qui touche durement des entreprises de notre territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac et son service de développement veulent alléger le fardeau fiscal des entreprises de son territoire;

Re 20-03-76

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu :

De créer un programme d'urgence en soutien aux entreprises;

De réserver un montant total de 100 000 \$ dans le Fonds Région Ruralité, volet 2, dont une somme de 50 000 \$ sera annoncée prochainement : soit 35 000 \$ pour les honoraires professionnels reliés à la préparation des états financiers et 15 000 \$ pour les frais de livraison.

- Adopté à l'unanimité -

**Autorisation de signer les actes de garanties mobilières et immobilières dans les dossiers de financement**

CONSIDÉRANT la politique d'investissement FLI/FLS de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'actes de de garanties mobilières et immobilières dans le cadre des prêts FLI/FLS;

Re 20-03-77

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Groleau, à signer tout acte de garanties mobilières et immobilières liés aux Fonds FLS/FLI de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

**Questions de l'assemblée**

Considérant que la séance extraordinaire se tient à huis clos, aucune personne n'est présente.

**Levée de l'assemblée**

Re 20-03-78

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

---

Préfet

---

Secrétaire-trésorière